

## **Adjei, Dennis Dominic (Ghana)**

[Original : anglais]

### **Exposé des qualifications**

Je suis juge à la Cour d'appel du Ghana et j'ai cinquante-sept ans. J'ai été nommé à la Cour d'appel le 7 juillet 2010. Je suis titulaire d'une maîtrise de droit en criminologie et en justice pénale, d'une maîtrise d'études judiciaires et d'un master en administration publique. Je donne des cours en droit pénal et en procédure pénale dans plusieurs établissements ghanéens, notamment à l'Institut de formation judiciaire du Ghana, à la Faculté de droit de l'Université de Cape Coast et au Centre de formation au maintien de la paix Kofi Annan. Je donne également des cours en droit international de la migration dans le cadre de la maîtrise en administration de la justice et de la sécurité à l'Université des sciences et technologies Kwame Nkrumah à Kumasi (Ghana).

Je suis l'un des rares auteurs à avoir rédigé de nombreuses publications sur le droit pénal et la procédure pénale au Ghana. Les deux ouvrages de référence que j'ai publiés sur ces sujets sont utilisés par les magistrats, les avocats, les universitaires, les étudiants, les institutions de justice pénale et les praticiens de la justice pénale. Ces ouvrages sont présentés dans mon curriculum vitae joint à la présente candidature.

Je combine des fonctions de juge et de professeur d'université. En 2018, lorsque le poste de doyen de la Faculté de droit de l'Institut ghanéen de gestion et d'administration publique (GIMPA) est devenu vacant, il a été difficile de trouver un professeur de droit pour le pourvoir temporairement jusqu'à la nomination d'un doyen de plein droit. Le Conseil de l'Université ayant écrit à la Ministre de la justice alors en fonctions, la Juge Sophia Abena Bofoa Akuffo, afin de demander que j'exerce les fonctions de doyen honoraire, j'ai assumé cette responsabilité pendant un an et six mois.

J'ai siégé à plusieurs comités établis par l'État et d'autres organismes reconnus, afin de réviser des aspects du droit pénal et de la procédure pénale au Ghana. J'ai été l'un des cinq juges chargés par la Ministre de la justice alors en exercice, la Juge Georgina Theodora Wood, d'élaborer les Directives ghanéennes sur le prononcé des peines en 2013. J'ai également été, en 2018, l'un des cinq juges chargés par la Ministre de la justice alors en exercice, la Juge Sophia Abena Bofoa Akuffo, de produire des Orientations pratiques sur la divulgation de l'information et la gestion des dossiers dans les procédures pénales, afin de mieux réglementer les procès pénaux au Ghana. Le document a pris effet en octobre 2018 et il est toujours utilisé par les tribunaux ghanéens.

J'ai présidé en 2015 le Comité de révision du droit pénal établi par le Procureur général et le Ministre de la justice, afin de réviser les lois relatives à la corruption au Ghana.

J'ai rendu, en matière de droit pénal et de procédure pénale, plusieurs décisions qui ont été, pour certaines d'entre elles, incluses dans la Jurisprudence ghanéenne et d'autres recueils de jurisprudence ghanéens fréquemment cités par les tribunaux.

Je suis connu pour mon intégrité et j'ai occupé plusieurs postes judiciaires au Ghana et à l'étranger. J'ai été élu premier président du Réseau judiciaire africain sur le droit de l'environnement basé au Kenya et à Johannesburg. En 2019, j'ai été réélu au Symposium de Maputo pour un nouveau mandat qui se terminera en octobre 2021.

J'ai été nommé consultant par le Ministère de la justice de la Sierra Leone en 2016, afin de concourir à la réforme du droit pénal et du droit civil dans le pays. J'ai également présidé la première Conférence des juges de la Sierra Leone chargée de réformer les lois nationales en 2016.

J'ai été élu président de l'Association des magistrats et des juges du Ghana (AMJG) en 2012 pour deux mandats consécutifs.

Je pense sincèrement que je remplis les conditions requises pour être nommé aux fonctions de membre de la Commission consultative pour l'examen des candidatures au poste de juge de la Cour pénale internationale. Je suis indépendant, objectif, intègre et, par conséquent, compétent pour exercer les fonctions pour lesquelles je postule.